

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1584

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 18

A l'alinéa 25, substituer aux mots :

« Les dispositions »,

les mots et la référence :

« Les deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique, dans leur rédaction résultant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.